



**Stage de hip-hop
15 – 16 – 17 février 2015
A partir de 10 ans**

PHOTO

Date d'inscription : __ / __ / 20__

Documents à joindre :

- 1 certificat médical (de - 3 mois)
- 2 photos (nom au dos)

INSCRIPTION obligatoire avant le 12 février 2015

- Soit à l'accueil de la Maison des associations / Soit au bureau de la Compagnie - Bureau 300
- Soit par voie postale : Compagnie E.go – Maison des associations – 12 rue Joseph Cugnot
79 000 NIORT

Nom: _____ Prénom: _____

Age: _____ Date de naissance: __ / __ / _____

Adresse:

Code postal: _____ Ville: _____

Tél: _____ Email: _____

EN CAS D'URGENCE: Nom et numéro de la personne à prévenir :

Lieu : à Niort (le lieu précis sera communiqué ultérieurement)

Horaires : 14h30-17h30

Intervenant : Eloïse, danseuse-interprète Lock Pop et New style

Pratique de la danse : Tous niveaux

- Tarifs -

- Inscription pour les 3 jours : 75€
- L'adhésion à l'association E.go est obligatoire (saison 2014-2015) : **15 €**

-Mode de règlement -

En espèce

Par Chèque

**La compagnie E.GO se réserve le droit d'annuler le stage si le nombre de participants n'est pas atteint
En cas d'annulation de la part du stagiaire aucun remboursement ne sera effectué**



Déclaration – Participants Majeurs :

Je soussigné(e), _____ (nom, prénom), déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association joint à ce formulaire et je m'engage à le respecter.

J'accorde par ailleurs à l'association E.go, ses représentants et toute personne agissant avec la permission du photographe ou du réalisateur, la permission irrévocable de publier toutes les photographies et images que vous avez prises de moi durant la saison 2013-2014, dans le cadre des projets en lien avec la Compagnie.

Ces images peuvent être exploitées dans le cadre de bilan de projet, document diffusé sur internet, dans la presse, sous forme d'exposition et tout support de promotion de la compagnie E.go.

Je m'engage à ne pas tenir responsable le photographe ou le réalisateur ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer cette attestation en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation.

Le __ / __ / 20__.

Signature :

Déclaration – Participants Mineurs :

Je soussigné(e), _____ (nom, prénom), autorise mon enfant _____ (nom, prénom) à pratiquer la danse hip hop.

Je note que l'association E.go n'est responsable de ce dernier que pendant les horaires de cours. En dehors de ces horaires ou en cas d'absence au cours, la Compagnie décline toute responsabilité.

J'accorde par ailleurs à l'association E.go, ses représentants et toute personne agissant avec la permission du photographe ou du réalisateur, la permission irrévocable de publier toutes les photographies et images que vous avez prises de mon enfant durant la saison 2013-2014, dans le cadre des projets en lien avec la Compagnie.

Ces images peuvent être exploitées dans le cadre de bilan de projet, document diffusé sur internet, dans la presse, sous forme d'exposition et tout support de promotion de la compagnie E.go.

Je m'engage à ne pas tenir responsable le photographe ou le réalisateur ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer cette attestation. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation.

Le __ / __ / 20__.

Signature (Parent ou tuteur):



REGLEMENT INTERIEUR

1. ADHESION: L'adhésion à l'association E.go est obligatoire (La cotisation annuelle est fixée à 15€ par personne) et assurent le statut de membre actif.

L'adhésion prend effet du 1er septembre de l'année en cours et s'achève le 31 août de l'année suivante.

2. REGLEMENT: Le règlement pourra se faire par espèce (en une fois) ou par chèque (en une, deux ou trois fois). La totalité du règlement devra être remis le jour de l'inscription et libellé à l'ordre de la Compagnie EGO. Les encaissements se feront respectivement à l'inscription, le 1er janvier 2016 et 1er avril 2016.

Tout trimestre entamé ne pourra être remboursé. En cas d'arrêt en cours d'année, le 2^e et/ou 3^e trimestre pourront être remboursés sur présentation de certificat médical.

3. DOCUMENTS OBLIGATOIRES: l'adhérent s'engage à fournir toutes les pièces nécessaires à son inscription (certificat médical de - 3 mois, 2 photos, fiche sanitaire, fiche d'inscription signée).

4. HORAIRES: Il est demandé aux participants de respecter les horaires des cours et de ne pas arriver en retard. En cas de force majeure : demander – pour des raisons de respect et surtout de sécurité - l'autorisation au responsable avant de rentrer dans la salle du cours.

Les cours durent 1h15 pour le cours des enfants. Les parents sont priés de reprendre leur (s) enfant (s) à la fin du cours, à l'heure prévue, l'intervenant n'étant plus tenu comme responsable. Tout accident parvenu avant et après la fin du cours ne sera pas assuré et l'association ne pourra être mise en cause.

5. ABSENCES: Si vous devez vous absenter de la salle (pour divers motifs : toilettes, vestiaire...) ou si vous devez partir plus tôt, pensez à prévenir le responsable afin qu'il sache où vous trouver en cas de problème.

6. PERIODE / VACANCES: Les cours commenceront la seconde semaine de septembre et se termineront la dernière semaine de juin. Les cours ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires (sauf avis contraire) et les jours fériés (1^{er}, 11 novembre, 1^{er} et 8 mai).

7. RESPECT: Le respect, l'intégrité physique et morale des autres participants font partie des grandes lignes fondatrices de la culture hip hop et devront donc être appliqués par chacun durant les cours. Egalement, le respect du responsable qui dispense les cours est primordial. Il est donc le seul à pouvoir prendre une décision, en cas d'urgence ou de nécessité. Tout incident doit lui être indiqué afin de pouvoir faire le nécessaire.

8. ACCOMPAGNANTS : Les parents et amis des participants aux cours de danse sont invités à regarder les cours uniquement les deux premières séances.

9. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES : Conformément à la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent.

Notre but est d'éviter au maximum des accidents ou incidents pouvant gêner la qualité de nos cours. Aidez-nous à les respecter afin que nous puissions ensemble continuer à développer l'enseignement de la danse hip hop dans les meilleures conditions.